



## Sommaire

Edito - « Dépendance » ou « perte d'autonomie »

Patrice Boudet

Contribution du Ceser au débat national sur la dépendance

Marie-France Thomas

Contribution de la section mer littoral du Ceser au diagnostic partagé, garant d'une action efficace

Corinne Perrodo

Financement LGV Bretagne - Pays de la Loire - Conventions de financement

Jean-Edmond Coatrieux

Politique culturelle régionale

Thierry Leneveu

Contribution du Ceser sur le Scoran

Guy Jourden

Stratégie Bretagne numérique

Olivier Dehaese

Site Internet :  
www.cgt-bretagne.fr  
mail :

cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la publication :

Christian PELTAIS

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.A.P. : 0713 S 07992

Bimensuel - 0,15€

# SPECIAL CESER

Session du 12 mai 2011

## "Dépendance" ou "perte d'autonomie"



EDITO par  
Patrice BOUDET  
Responsable du  
Groupe C.G.T.

Au-delà des mots, ce sont des conceptions qui posent en grand des choix de société. Quel que soit son âge, on peut ne pas être autonome (et pas seulement à partir de 60 ans, ce n'est pas une question en lien avec le seul vieillissement !!). Ainsi, la C.G.T. intervient sur ce grand dossier (voir la déclaration de Marie-France Thomas) au CESER mais aussi à tous les niveaux des lieux de débats publics ou de dialogue social.

Ce n'est pas le seul dossier de la séance du 12 mai mais il a permis à la C.G.T. de faire entendre sa voix en rappelant nos propositions concrètes et plus particulièrement sur le financement.

Les autres dossiers forts ont fait l'objet de déclarations (algues vertes, financement de la LGV, numérique...).

Autre information également, c'est la visite de Mr Delevoye, nouveau Président du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) au bureau du CESER de Bretagne, le 24 février 2011. C'est la première fois qu'une telle rencontre a lieu. Sans en tirer une conclusion hâtive, elle n'est pas sans poser quelques questionnements, d'autant que la démarche n'est peut-être pas neutre. Il s'agissait, dans les propos tenus, de réfléchir aux travaux et à de nouveaux liens entre le CESER et le CESE

En insistant sur la nécessité de placer les travaux des CESER sur le moyen et long terme, plus en prospective et ainsi déconnectés des sujets d'actualité, il peut s'agir pour le moins d'un projet d'évolution du rôle des CESER.

En appuyant sur « le fossé entre les citoyens et les politiques », sur « la culture du conflit plutôt que le dialogue » où « les tactiques prennent le pas sur les stratégies », on justifie un peu plus le rôle important de la « société civile » comme troisième intervenant dans « le dialogue social » d'autant qu'il est « insuffisant »

En souhaitant dépasser « les enjeux locaux et les frontières pour une meilleure appropriation sociale et un développement du sens critique », on justifie ainsi une coopération nouvelle entre les CESER et le CESE. C'est ainsi qu'il est suggéré de créer une base de données commune sur un site interconnecté CESER/CESE.

En prenant connaissance des différents travaux du CESER, Mr Delevoye s'est dit intéressé par celui sur la « dépendance » puisque le CESE est saisi. Il y voit un complément en souhaitant « y associer les CESER afin de l'éclairer sur les impacts locaux »...

Alors, démarche anecdotique, nouvelle coopération entre les assemblées ou encore prémices à de futures évolutions et du rôle de celles-ci?

Pour la CGT, cela mérite sans doute attention et réflexion. En attendant, prochaine séance plénière du CESER le mardi 14 juin.

Rennes le 18 mai 2011



# Contribution du CESER au débat national sur la Dépendance



**Intervention de  
Marie France  
THOMAS**

La CGT n'approuve pas la méthode employée par le Président de la République dans sa saisine du Conseil Economique, Social et Environnemental sur la dépendance. Outre que des délais très courts ne permettent pas de traiter le fond d'un sujet qui engage l'avenir, le cahier des charges limite l'étude à la perte d'autonomie des personnes âgées et contraint le débat sur la question essentielle du financement en préconisant le recours à une assurance privée obligatoire.



Le CESER de Bretagne a néanmoins souhaité apporter sa contribution à ce débat national sous forme d'un texte qui sera transmis au CESE suite à notre session plénière d'aujourd'hui. C'est donc sur cette contribution que nous devons nous prononcer. Pour la CGT, constatons d'abord que cette contribution répond au cahier des charges fixé par le bureau du CESER du 24/02/2011, à savoir : utiliser les constats et préconisations des études récentes du CESER sur des sujets proches et se concentrer sur les spécificités régionales ce qui, de fait, exclut de se positionner sur la question du financement qui, elle, dépasse nécessairement le cadre régional. Ce dernier sujet sera, nous n'en doutons pas à la CGT, l'objet d'une large partie de l'avis du CESE.

Pour autant, cette contribution du CESER Bretagne appelle de notre part un certain nombre de remarques.

La santé, définie en 1947 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « un complet état de bien-être physique, mental et social » est un droit humain fondamental.

C'est pourquoi, la CGT apprécie que l'avis du CESER de

BRETAGNE souligne la nécessité d'un élargissement de cette problématique de l'autonomie des individus à l'ensemble des différentes classes d'âges de notre société. Nous aurions même souhaité que cet aspect de la question soit renforcé.

Isoler un élément, celui de la vieillesse, n'a pas de sens si l'on veut comprendre ce qui génère les inégalités sociales de santé. Elles se construisent et s'installent dans le temps. Plus que des modes de vie individuels ce sont bien des choix collectifs qui conditionnent la qualité de vie tout au long de l'existence.

Ainsi, à chaque situation doit correspondre une réponse appropriée. L'urgence d'une véritable politique de santé publique et de prévention tout au long de la vie (santé scolaire, professionnelle et post-professionnelle) est à prendre en compte pour une société qui donne à chacun sa place de citoyen, quel que soit son âge ou son handicap.

Notre région compte la plus forte progression de maladies professionnelles liées notamment aux troubles musculo-squelettiques et pourtant peu de recherches sont engagées sur le rapport entre conditions de travail et pathologies invalidantes survenant à la retraite. La dégradation des conditions de travail, les questions qui tournent autour de la souffrance et du mal être au travail sont une réalité admise par l'ensemble des acteurs. Comment penser que cette situation n'ait aucune répercussion sur les conditions de santé après 60 ans ?

Pour la CGT il est nécessaire que le CESE au plan national ou, à défaut, le CESER de Bretagne -puisque notre région est particulièrement concernée- se saisisse de cette question et conduise une étude sur ce sujet.

Aujourd'hui, les conséquences liées à la dégradation de l'intégrité de la personne sont compensées, jusqu'à 60 ans, par le principe et les fondements même de la Sécurité Sociale et de la branche Santé qui garantit une réponse aux aléas de la vie.

Demain, quelle cause justifierait de considérer qu'à 61 ans la question de limitation partielle ou totale d'autonomie s'appellerait tout à coup dépendance ? Quelle explication pourrait être donnée au fait qu'un individu de 61 ans devienne une charge insupportable à notre société quand celle-ci, jusqu'à présent, avait trouvé les moyens d'un équilibre solidaire pour subvenir à ses besoins essentiels ?



Il ne s'agit pas là d'une question de vocabulaire qui ferait polémique mais bien d'un choix politique qui vise à briser l'équilibre cohérent de l'assurance maladie pour le livrer à la dérive des principes de marchandisation par le biais des caisses complémentaires et assurances privées.



Dans son avis, le CESER réaffirme que la vieillesse n'est pas une maladie. Pour leur plus grand nombre, les retraités sont tout à fait autonomes et participent au développement de la société. Seulement 10 à 15 % d'entre eux sont en perte d'autonomie partielle ou totale et toutes ne nécessiteront pas les mêmes types d'aides. Loin d'être une charge, la prise en compte de la perte d'autonomie représente aussi un aspect de développement de la société par la création d'emplois, la formation, la recherche, l'appareillage, les établissements d'aide et de soins à la personne.

Comme le préconise le CESER, Il est donc urgent de développer des structures d'aide à domicile, avec du personnel à temps plein, formé, qualifié et correctement rémunéré, qui permette un suivi qualitatif de la personne aidée. La CGT est favorable à la création d'un service public adossé à l'associatif. Il est nécessaire de développer des établissements diversifiés, publics ou assimilés, avec un taux suffisant d'encadrement en personnel qualifié.



Il est urgent d'investir dans les secteurs du médico-social et de mettre l'Etat face à ses responsabilités pour répondre à ces véritables enjeux de société. Ces engagements financiers, à hauteur des perspectives d'une société équitable et humaine, doivent relever d'un service public de l'autonomie.

Dans le contexte de crise où l'économie française souffre d'une insuffisance chronique d'investissements productifs, il est ici nécessaire de rappeler les propositions de financement de la protection sociale formulées par la CGT. Celles-ci visent à pénaliser les investissements financiers pour inciter les entreprises à

réaliser des investissements productifs créateurs d'emplois qualifiés et de développement des capacités de production. Ces propositions réaffirment, d'une part, la cotisation des employeurs et non du « consommateur » à la Sécurité Sociale, d'autre part, la nouvelle répartition des entreprises en fonction de la valeur ajoutée et de la masse salariale et pour finir, un mode de calcul favorisant non pas la réduction des salaires ou le nombre de salariés mais bien le développement de la masse salariale.

La CGT revendique la construction d'un nouveau droit, un droit universel de compensation à la perte d'autonomie pour tous.

Celle-ci ne doit pas être vécue comme culpabilisante pour les personnes âgées qui, en d'autre temps, ont contribué à la croissance des entreprises et donc au développement de l'économie du pays.

## Contribution de la section Mer Littoral du CESER au diagnostic partagé, garant d'une action efficace



**Intervention de  
Corinne  
PERRODO**

Bien loin d'une médiatisation polémique, la CGT reste sensible à ce diagnostic partagé sur les causes, les leviers et les modalités d'action, de lutte contre ce phénomène de marées vertes en Bretagne, mais elle ne se laissera pas dupée par l'enjeu et les responsabilités politiques majeures. Aussi, nous formulons ces quelques remarques :

Une goutte d'eau dans l'océan... mais la contribution de la section mer littoral a le mérite d'être claire, d'informer, de diffuser les connaissances et de rendre compte des observations, des recherches, des études, des analyses et constats des scientifiques.

Ce plan de lutte doit être engagé sur du long terme dans la continuité du programme Prolittoral et des missions d'observation et de surveillance de l'Ifremer et du CEVA, du SDAGE : connaître le phénomène avant d'agir semble en effet primordial. A présent, l'urgence est dans l'articulation du maillon ACTION.

.../

Ce dossier est autant une préoccupation régionale, qu'une question d'intérêt général et, pour se faire, la cohésion se construit dans la mobilisation générale des élus, des scientifiques, de tous les acteurs publics, associatifs, des professionnels de la production et de la distribution, de l'agro-alimentaire, de l'agriculture et des Bretons.

Outre l'intérêt de communiquer pour informer, la CGT mettra l'accent sur la pédagogie et la nécessité d'impulser une réelle démarche d'éducation environnementale vers l'ensemble des acteurs socio-économiques, afin de contribuer de façon collective et transversale, à la mise en place de chartes, de réglementations, de suggestions voir de législations pour activer les leviers d'actions.



A titre curatif, la CGT partage aussi les préconisations définies dans ce diagnostic en insistant sur les mesures raisonnées et concertées avec territorialisation de la charge financière induite. Si l'urgence est parfois de mise, les facteurs de prolifération sont d'ores et déjà posés et peuvent être anticipés. Et pourquoi pas délimiter les zones « d'écologie prioritaire » avec des contributions financières pérennes afin d'identifier les réels impacts des mesures mises en place sur du long terme.

A titre sanitaire, il est surtout urgent de mettre en place une véritable réglementation de traçabilité de prise en charge, de stockage, de traitement et de recyclage sur de petites unités à l'échelle locale (car chaque département impacté présente des particularités économiques, topologiques et agricoles variées) plutôt qu'un modèle unique qui monopolise des fonds publics conséquents dans des « usines à gaz » de type LANTIC dont le dimensionnement et la « rentabilité » restent encore à prouver.

Un bilan d'impact financier sur les différentes installations et procédés de prise en charge aurait d'ailleurs permis une meilleure lisibilité.

La recherche et les budgets afférents doivent aussi se tourner vers des technologies innovantes limitant les risques sanitaires, préservant l'écosystème en permettant notamment le ramassage avant échouage selon les probabilités saisonnières et les pics de prolifération avec des études concrètes de faisabilité.

Sur le volet préventif, la CGT partage donc la délimitation des zones sensibles et la prise en compte des spécificités mais s'interroge sur la priorisation des bassins allant, à son sens, contre l'approche globale, sociale et solidaire.

Enfin, mettons fin au déni... sans stigmatiser, osons poser le constat néfaste de modèle unique d'une Politique Agricole Commune menée dans le seul sillage de la productivité et de la rentabilité, et tout comme nous replanterons nos talus, « veillons au grain » en accompagnant ce défi vers cette qualitative mutation.

En conclusion :

- OUI à la responsabilité collective et la mise en œuvre de réels projets concertés de territoires pour le littoral,
- OUI à la conscience collective et à la participation active des citoyens qui ne peuvent se fédérer et s'articuler autour de l'indicateur « emploi » et de créations d'emplois, seuls facteurs du développement économique.
- OUI pour l'intérêt collectif à légiférer pour une maîtrise foncière propre dans le respect du sol, pour la restauration des masses d'eau détériorées et la non détérioration des autres, car seule la réduction substantielle des teneurs en nitrates dans les bassins versants permettra d'obtenir un impact marqué sur la « couleur » de nos marées,
- OUI à l'alliance et à la synergie des politiques régionales,
- POUR un littoral lavé de tous « clichés ».

La CGT partage les axes déclinés dans ce diagnostic..

## Financement LGV Bretagne-Pays de la Loire Conventions de financement



**Intervention de  
Jean-Edmond  
COATRIEUX**

La Cgt est à maintes fois intervenue au sein de cette assemblée pour exprimer son opposition au mode de financement décidé pour cette infrastructure, via le partenariat privé/public et ses conséquences prévisibles sur la maîtrise publique d'un tel investissement.

S'agissant de la TIPP, nous nous sommes également exprimés à plusieurs reprises sur cette taxe et notamment en octobre 2007, lorsque nous nous étions abstenus sur l'avis du CESR.

Nous avons estimé que nous ne pouvions pas soutenir une démarche qui fait peser sur les citoyens et plus particulièrement les salariés les plus précaires le financement de la LGV.

Nous avons réaffirmé que la Cgt ne soutiendrait pas un montage PPP (Partenariat Public Privé) qui aurait recours

à des contrats de partenariat ou à des délégations de service public, l'Etat avec RFF devant garder la maîtrise publique.



Des alternatives plus consensuelles existaient pour la mobilisation de fonds publics ; la CGT avait avancé l'idée de la création d'un pôle public de financement qui aurait pu être sérieusement envisagée. Le CESR s'était d'ailleurs exprimé à l'unanimité dans le sens d'un financement public en février 2005. Force est de constater que cette volonté n'a pas été suivie d'effet.

Pourtant, la raréfaction des fonds publics, combinée aux réformes des collectivités territoriales montre l'intérêt des financements publics sur de tels investissements.

Tel est le sens de notre abstention tant sur ce bordereau que sur celui qui concerne la virgule de SABLE.

## Politique culturelle régionale



**Intervention de**  
**Thierry**  
**LENEVEU**

Le document qui nous est proposé, et sur lequel nous devons donner un avis, est un document de cadrage sur les orientations politiques régionales. En ce sens, il est très large et aborde, de manière intellectuelle, les enjeux et les différents secteurs impactés par cette politique culturelle régionale.

A ce titre, la CGT rappelle qu'elle a toujours revendiqué une place forte de la culture dans les politiques territoriales et milité pour une véritable démocratie culturelle, garantissant un accès et une éducation culturelle pour tous, élément indispensable à la promotion sociale d'une population.

En ce sens, nous pensons que le Conseil Régional de Bretagne doit effectivement soutenir les initiatives culturelles

émanant des territoires bretons, sans pour autant confondre culture bretonne et culture en Bretagne, dans un contexte où l'Etat se désengage, comme dans d'autres secteurs, de ses responsabilités pour que la culture reste un patrimoine public et accessible. Même si le secteur privé peut avoir sa place dans le soutien à l'art, il ne doit pas en devenir l'actionnaire principal et c'est pour cela que le soutien des collectivités territoriales est indispensable.

Dans le document présenté, nous trouvons que l'interconnexion avec le secteur touristique n'est pas suffisamment soulignée lorsque l'on connaît la forte attractivité que représente la culture bretonne dans la demande touristique, mais également l'incidence de l'offre culturelle dans le choix des destinations touristiques et la place du tourisme dans l'économie bretonne.

En ce qui concerne la jeunesse, la CGT a toujours affirmé le rôle essentiel de la culture dans l'éducation citoyenne en encourageant non seulement les initiatives mais aussi en accompagnant les jeunes dans leurs activités et leur approche culturelle.

En ce sens nous pensons que lecture, écriture, pratiques musicales, théâtrales et artistiques sont à promouvoir à toutes les étapes de la vie, de l'éducation et dans toutes les sphères sociales, en mobilisant non seulement les moyens publics mais en associant également les mouvements d'éducation populaire qui ont toujours accompagné les politiques dynamiques culturelles.



Pour terminer, nous voulons souligner aussi le caractère professionnel de la culture. Il n'y pas de culture sans artistes et il n'y a pas d'artistes sans moyens. En effet, les dernières années ont été marquées par des reculs indéniables sur le statut des professionnels des arts et du spectacle. Pour la CGT, il ne peut y avoir de démocratie culturelle et de pérennité sans la reconnaissance de droits sociaux pour l'ensemble des travailleurs des arts, du spectacle et de la culture. Cela passe, par une protection sociale forte, qui prenne en compte période de création et période de production, mais aussi par un niveau de commande publique suffisant pour dynamiser la production et la créativité culturelle.

Nous sommes dans l'ensemble en accord avec les orientations proposées par le Conseil Régional de Bretagne concernant les orientations de la politique culturelle et nous espérons qu'il aura les moyens de ses ambitions.

# Contribution du CESER sur le SCORAN



## Intervention de Guy JOURDEN

Les représentants CGT au CESER interviennent depuis plusieurs années sur la nécessité de construire un réseau en fibre optique jusqu'à chez l'abonné qui permettrait à tous les habitants de la Région d'accéder au très haut débit.

Nous avons émis de sérieux doutes sur l'objectif annoncé par Bretagne 2.0 qui fixait l'accès au très haut débit pour tous les bretons en 2012 alors qu'il reste encore aujourd'hui des zones blanches sans ADSL dans notre Région !!

Zones blanches pour lesquelles la Technologie Wimax a souvent été choisie par les départements et autres collectivités locales en contradiction avec le futur déploiement très haut débit.

La multiplication des réseaux, les doublons sur certaines zones étaient une source de gaspillage de l'argent public et ne permettaient pas de réduire la fracture numérique territoriale.

Cela nous avait conduit à évoquer une gouvernance régionale, associant tous les acteurs, seule à même d'assurer la cohérence d'un aménagement numérique équilibré de tous les territoires.

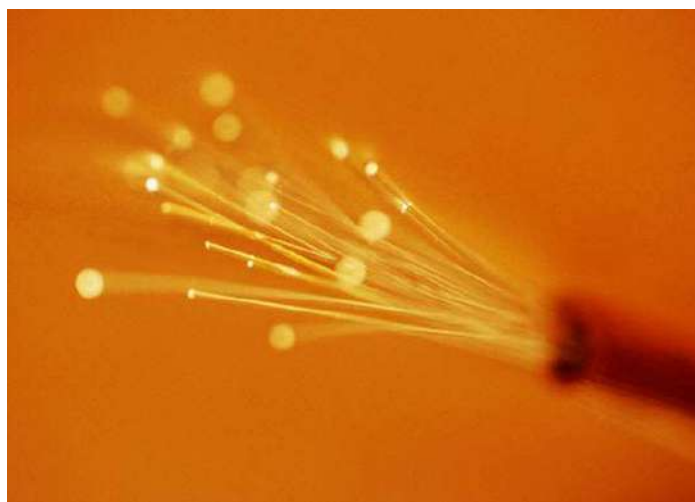
Nous considérons que le très haut débit est un facteur clé du développement économique des territoires et représente l'un des principaux critères d'installation des entreprises.

C'est donc avec satisfaction que nous accueillons le Schéma de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique de la région Bretagne ( SCoRAN Bretagne)

Nous tenons cependant à rappeler aux tenants du libéralisme et de la déréglementation que la carence des opérateurs privés en matière d'aménagement du territoire apparaît aujourd'hui très clairement.

La fameuse main invisible des marchés s'arrête dans l'hypothèse la plus probable au raccordement de 25% des foyers de notre Région dans les zones fortement urbanisées, soit à peine 4% du territoire !

Alors que l'ancien opérateur historique distribue 3,5 milliards de dividendes aux actionnaires et que les autres



opérateurs engrangent également de solides bénéfices, l'Etat et surtout les collectivités locales sont appelés à la rescousse pour investir dans la construction d'un réseau en fibre optique qui sera ensuite utilisé par ces mêmes opérateurs à un coût modique.

Ce modèle économique met donc à la charge des contribuables des investissements qui étaient jusqu'alors supportés par les opérateurs de télécommunications. Pour notre région cela représente une dépense de 3,1 milliards d'euros d'ici 2030 avec un retour espéré de 1 milliard d'euros de revenus liés à l'exploitation.

Malgré la qualité du document qui nous est soumis, plusieurs inconnues subsistent en terme de périmètre d'action et de coût de déploiement (couverture de 40% par le privé évoquée page 30) mais également de financement de l'État (montant, clé de répartition, conditions d'éligibilité) ou de l'Europe.

Quant au cadre réglementaire applicable aujourd'hui pour les collectivités il limite les possibilités de péréquation entre les zones rentables et les zones non rentables, alors que c'est le fondement même de l'action publique qui s'avère aujourd'hui indispensable face à l'incapacité du privé à assurer un développement équilibré du territoire.



Tous les opérateurs et entreprises possédant des réseaux Orange, SFR, RFF etc.. et les collectivités locales doivent être contraints à la transparence dans ces domaines et fournir des données exploitables.

Une véritable mutualisation des réseaux et des ouvrages de génie civil ainsi que la libération d'alvéoles par des regroupements de câbles devraient permettre de diminuer sensiblement l'enveloppe des investissements publics et de concentrer les efforts sur le développement des usages et des services.

De plus les opérateurs privés ont répondu aux appels à manifestation d'intérêt lancés par l'état sur la FTTH en Bretagne dans les 5 ans à venir et à l'horizon 2020. Ces prévisions doivent être prises en compte et devenir un engagement ferme vis à vis des collectivités locales et de la Région.



Les opérateurs ont, de surcroît, les moyens de financer de lourds investissements sur leurs fonds propres et la location de fibres va devenir monnaie courante à des tarifs de plus en plus attractifs. Ceci pourrait rendre très difficile la venue d'opérateurs de détail sur un réseau régional en fibre optique trop cher et par conséquent faire baisser le retour sur investissement de 1 milliard d'euros espéré dans le ScoRAN.

Autre point à prendre en compte dans les « priorisations » à établir c'est l'expérimentation dès la fin 2011 des NRA installés au niveau des sous-répartitions c'est à dire plus proches des abonnés. Cette nouvelle technologie filaire sur le cuivre permettrait de faire passer à 20 mégabits une partie des zones peu denses de notre région. Rappelons que l'objectif fixé par le ScoRAN est de 10 mégabits minimum pour tous en 2025.

Cela nous amène à une autre inconnue du ScoRAN c'est la manière dont va être déployée la fibre optique dans les zones moins denses.

Il est simplement évoqué (page 34) **"une montée en débit comme solution temporaire pour les 40% de foyers situés dans ces zones"**

Certaines régions ont fait le choix de desservir en priorité



en FTTH les zones peu denses dont le niveau ADSL est très faible et ne permettra pas une montée en débit suffisante sur le réseau cuivre.

Nous pensons que ce choix serait un signe fort de la volonté d'aménagement numérique équilibré de nos territoires en donnant à ces zones aujourd'hui très défavorisées le très haut débit. De plus, dans ces zones il n'y a pas de risque de double réseau ou de montée en débit.

Nous souhaitons que des points d'étape soient faits annuellement pour prendre en compte les évolutions des investissements privés et les nouvelles technologies de montée en débit filaires ou des réseaux de téléphonie mobile (4G etc...).

Enfin, nous rappelons que, pour la CGT, le droit à la communication est un droit fondamental. La dérégulation du secteur et la privatisation des opérateurs publics se révèlent être aujourd'hui des freins au développement.

Il faut une réappropriation publique de ce secteur économique permettant un aménagement équilibré du territoire par une péréquation tarifaire, une relance des investissements et de la recherche, une ré-industrialisation et un développement des contenus.

L'intégration de l'Internet haut débit puis très haut débit dans le service universel en France et en Europe demeure le moyen le plus efficace pour éviter les fractures numériques sociales et territoriales.



# Stratégie Bretagne numérique



## Intervention de Olivier DEHAESE

Comme le Conseil Régional, la CGT considère que l'accès de tous au numérique est un enjeu majeur pour la Bretagne, ses habitants et son activité économique.

Depuis plusieurs années nous évoquons devant cette assemblée les risques de fractures sociales et territoriales engendrées par la libéralisation du secteur des Télécommunications voulue par l'Europe et la privatisation de l'opérateur public historique.

L'exclusion de l'internet du service universel a conduit à la situation actuelle qui permet aux opérateurs de ne couvrir que les zones les plus rentables et de laisser le reste à la charge des collectivités locales avec des disparités importantes entre les régions.

Nous pensons que cette façon de procéder n'est pas inscrite dans le marbre et qu'elle peut et doit évoluer. Devant l'incapacité du privé à permettre à tous d'accéder à ce bien essentiel et l'appel aux finances publiques, la réappropriation publique de ce secteur est indispensable pour assurer une véritable péréquation tarifaire et territoriale.

Toutefois, dans le contexte actuel, qu'elle n'a pas choisi notre région doit aujourd'hui faire des choix qui sont vitaux pour son avenir.

Le document Bretagne Numérique qui nous est présenté traduit la politique volontariste de la Région dans le domaine du numérique et démontre par ses actions multiples et transverses que le niveau régional est pertinent pour impulser un développement numérique équilibré de ses territoires, des usages, des services et de la filière TIC.

**On ne peut cependant éluder la question suivante : "qui finance et qui encaisse ?"** Textes, images, photos, vidéos, musique, logiciels, e-commerce, télévision, l'échange et le partage des contenus sont au cœur des usages d'Internet et les recettes de paiement sont de plus en plus diversifiées. Les volumes de trafic vont augmenter

fortement dans les prochaines années nécessitant de lourds investissements dans les cœurs de réseaux.

La recherche de la captation de la valeur marchande issue des contenus fait que la frontière s'estompe entre tous les acteurs du secteur. Il y a donc de véritables enjeux économiques et stratégiques dans le financement des réseaux et des contenus.

Cette question du partage de la valeur dans le secteur de la communication nous paraît mal prise en compte dans le document.

Elle est simplement évoquée page 49 dans le document du SCORAN avec la création d'un outil de gouvernance régionale agissant comme autorité unique vis-à-vis de la sphère privée. Cette entité devant être capable de concevoir et de "*gérer un modèle économique permettant d'obtenir, pour les bretons, le juste retour de leurs investissements*".



Pour la CGT ce ne sont pas seulement les opérateurs mais également les fournisseurs d'accès et de contenus qui doivent être mis à contribution pour financer la construction des réseaux en fibre optique mais également pour aider au développement d'une offre non marchande de contenus.

L'accès de tous aux technologies numériques nécessite l'accès universel au très haut débit. Au delà d'une stratégie, nécessaire pour garantir une cohérence au niveau régional, il faudra des investissements en terme de réseaux. Sur ce point, nous exprimerons nos propositions et nos réserves après la présentation du dossier ScoRAN.

Partageant les objectifs du numérique pour tous, portés par le conseil régional et repris dans l'avis du CESER, la délégation CGT votera l'avis du CESER sur la stratégie Bretagne Numérique.

## **Vous pouvez accéder :**

- aux avis et vœux du CESER
- mais aussi à toutes les interventions des membres C.G.T. du CESER
- ainsi qu'à celles de tous les autres membres du CESER

## **à partir du site du C.R.B.**

[www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr)

## **et/ou le lien CESER**

<http://www.bretagne.fr> → La Région → Les avis du CESER